

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
878	33	15	1	11	16	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

ACTIVITES DU SMEL

Après avoir pris connaissance :

- du bilan d'activités 2013,
- des perspectives 2014, dont le détail figure en annexe, définies par un contrat d'objectifs CG50/SMEL qui s'appuie sur le plan stratégique du SMEL, approuvé par délibération en date du 17 octobre 2013, qui vise à positionner le SMEL au plus près des intérêts de la filière économique des produits de la mer et dont la mise en œuvre nécessitera une adaptation de la gouvernance du SMEL de façon à impliquer au mieux les professionnels dans les choix techniques pris par le SMEL,

le comité syndical :

- approuve les actions proposées en 2014,
- autorise le Président à signer les conventions et actes nécessaires,
- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2014.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL

M. Bernard TRÉHET



ANNEXE

ACTIONS 2014		COÛT ESTIMATIF
Axe 1 : INTERFACE ENTRE PROFESSIONNELS ET SCIENTIFIQUE-COLLECTIVITES		53 400.00 €
Projet 1A : Partenariats thématiques (transversalité dans cadre relation avec les autres usages, CRH, COAST)		15 000.00 €
projet 1B :Partenariats techniques		9 000.00 €
Projet 1C : Valorisation des connaissances empiriques de professionnels		11 000.00 €
Projet 1D : Construction des problématiques en terme de gestion ou de R etD		4 000.00 €
Projet 1E : Expertise au bénéfice du CG50		8 500.00 €
Projet 1F : Expertise au bénéfice des communes		1 500.00 €
Projet 1G : Epidémiologie		2 400.00 €
Projet 1H : Classements sanitaires		2 000.00 €
Axe 2 : INDICATEURS ET OBSERVATIONS		405 000.00 €
Projet 2A : suivi de la productivité des bivalves		87 000.00 €
Projet 2B : suivi des mortalités		35 000.00 €
Projet 2C : évolution des populations naturelles des espèces élevées		11 000.00 €
Projet 2D - Suivi de gisements et de rendements bulots		15 000.00 €
Projet 2E : Suivi de gisement ormeaux		2 000.00 €
Projet 2F Suivi gisement et de rendement crustacés		37 000.00 €
Projet 2I : suivi de la production primaire		145 000.00 €
Projet 2J : Suivi des aléas naturels		73 000.00 €
Axe 3 : SOUTIEN TECHNIQUE A LA GESTION DES PRODUCTIONS		126 150.00 €
Projet 3A : Appui zootechnique		37 000.00 €
Projet 3B: suivi crise mortalité des huîtres		7 150.00 €
Projet 3C : sortie de crise mortalités - tests zootechniques axe 4 du plan opérationnel CRH 2014		39 000.00 €
Projet 3D : Ensemencement CSJ au Sud des îles Chausey		19 700.00 €
Projet 3E - Démarche qualité MSC + signes de reconnaissance		3 500.00 €
Projet 3F - Saisie de données de pêche		5 800.00 €
Projet 3G : QUALIMEROP (observations qualité des eaux de mer pompées)		14 000.00 €
Axe 4 : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		340 000.00 €
Projet 4A : Pathogènes émergents		62 500.00 €
Projet 4B : Travaux céphalopodes		25 000.00 €
Projet 4C : BULOCLUM		74 000.00 €
Projet 4D : Contribution à la recherche fondamentale		7 150.00 €
Projet 4E : développement d'Indicateurs biotiques		25 500.00 €
Projet 4F- projets CRH 2014 (VIAPSE, DIMORPLO,...)		70 000.00 €
Projet 4G : Valorisation des algues invasives		8 150.00 €
Projet 4H : RAIMOUEST		3 000.00 €
Projets 4I - Nouvelles espèces (diversification)		47 000.00 €
Projet 4J : Connectivité des secteurs côtiers par rapports à la dispersion larvaire et à la dispersion des pathogènes (avant projet)		11 500.00 €
Projet 4K : Observatoires socio-économiques		3 200.00 €
Projet 4M : Pêche à pieds		3 000.00 €
Axe 5 : DIFFUSION INFORMATION		24 600.00 €
Projet 5A : Soutien à la formation initiale (Interventions intechmer, Master 2 aquacoen, Lycée maritime,...) + accueil de stagiaires		5 400.00 €
Projet 5B : Soutien à la formation continue (LMA,...)		
Projet 5C : Interfaces WEB (1 journée par mois pour un agent)		4 200.00 €
Projet 5D : Présentations ciblées sur diverses thématiques (6 présentations par secteur de production)		15 000.00 €

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

♦♦♦♦♦♦♦♦

**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
879	33	15	1	11	Abstentions :	0
					Pour :	16
					Contre :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECZY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

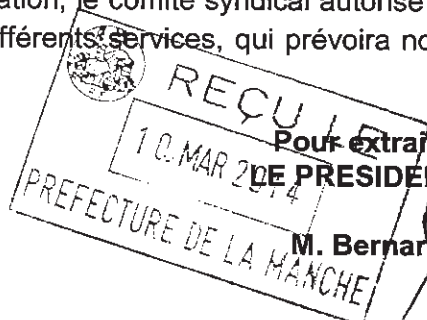
Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

**MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS DES SYNDICATS MIXTES
Convention de mise à disposition de services**

Conformément à la délibération en date du 21 octobre 2011, une convention de mise à disposition de service et de bâtiment a été signée, le 28 octobre 2011 entre le Département et le SMEL. A cette époque, il s'agissait de mettre, à la disposition du SMEL, le service « ressources marines » du conseil général, pour assurer la gestion administrative et financière du syndicat. Pour ce faire, les 2 agents administratifs du SMEL avaient été intégrés au conseil général, par voie de mutation. La quote-part remboursée par le SMEL au Département équivalait à 1,5 ETP.

Dans un souci d'optimisation organisationnelle et de rationalisation du fonctionnement et de mutualisation de moyens, le conseil général a décidé de confier la gestion des fonctions supports (RH, finances, commande publique, appui juridique, informatique, communication) des organismes satellites dont le siège social est à Saint-Lô et dont le Département est membre, d'une part à sa DRH et d'autre part au nouveau service de mutualisation créé au sein de la direction des finances.

Au regard de cette nouvelle organisation, le comité syndical autorise le président à signer la convention de mise à disposition de ces différents services, qui prévoira notamment les modalités financières.


Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT DU SMEL,
M. Bernard TRÉHET

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
880	33	15	1	11	Abstentions :	16 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013
ET DU COMPTE DE GESTION 2013**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013:

Le comité syndical approuve le compte administratif 2013 ci-joint, établi par le SMEL, arrêté au 31 janvier 2014 qui fait apparaître :

- en section d'INVESTISSEMENT :

	en Euros
* RECETTES	84 987,95 €
* DEPENSES	36 790,04 €
SOLDE D'EXECUTION	48 197,91 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	181 547,74 €
RESULTAT CUMULE	229 745,65 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	9 741,25 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ramené à :	220 004,40 €

- en section de FONCTIONNEMENT :

	en Euros
* RECETTES	926 262,53 €
* DEPENSES	922 511,93 €
SOLDE D'EXECUTION	3 750,60 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	70 625,36 €
RESULTAT CUMULE	74 375,96 €

COMPTE DE GESTION 2013:

Le comité syndical approuve le compte de gestion 2013 établi par M. le Payeur Départemental qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif, soit :

- ➔ en INVESTISSEMENT : un excédent de 229 745,65 €
- ➔ en FONCTIONNEMENT : un excédent de 74 375,96 €

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
881	33	15	1	11	Pour :	16
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECZY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le comité syndical, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 :

	en Euros
A – Résultat de l'exercice	3 750,60 €
B – Résultat antérieur reporté	70 625,36 €
C – Résultat à affecter	74 375,96 €

décide l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	74 375,96 €
--	--------------------



**Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,**

M. Bernard TRÉHET

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
882	33	15	1	11	Pour :	16
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le comité syndical approuve le budget primitif 2014 joint qui fait apparaître, en dépenses et en recettes :

en section d'investissement	299 179,53 €
en section de fonctionnement	947 473,55 €
	1 246 653,08 €

Les dépenses d'investissement, estimées à 299 179,53 € se décomposent comme suit :

- 9 741,25 € en reste à réaliser pour des dépenses engagées en 2013,
- 86 000,00 € pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un quad,
- 9 000,00 € pour le renouvellement de 3 postes informatiques, licences, logiciels,
- 194 438,28 € pour des équipements complémentaires (travaux de raccordement et traitement d'eau de mer) et acquisition de matériel pour la réalisation des programmes (pompes, échangeurs, flûtes, casiers, matériel de laboratoire...).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les 947 473,55 € se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général	189 130,00 €
Charges de personnel	684 300,00 €
Autres charges	100,00 €
Dépenses imprévues	4 509,67 €
Amortissements	69 433,88 €

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
883	33	15	1	11	Pour : Contre : Abstentions :	16 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

**MISE EN PLACE D'UN PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
DANS LE CADRE DE LA REGIE D'AVANCE**

Le SMEL a créé une régie d'avances en 1989 (délibération du comité syndical du 23/02/1989) pour le paiement, en numéraire et par chèques, de menues dépenses.

Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé, depuis le 1^{er} mars 2003, à 250 €.

Afin de permettre des achats sur INTERNET ou dont l'urgence ne permet pas l'émission d'un mandat, le comité syndical, après avis favorable du bureau du 16 mai 2013, autorise le paiement par carte bancaire et fixe le seuil à 100 € ou au-delà, sur autorisation écrite du Président.

En conséquence, il autorise le président à modifier l'arrêté instituant la régie d'avances.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TREHET



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
884	33	15	1	11	16	0
					0	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECZY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),

MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,

MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

**CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE
(GRAS SAVOYE / GROUPAMA)**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et les établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

Depuis le 15 janvier 2009, le SMEL adhère aux contrats groupe des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, aux conditions suivantes :

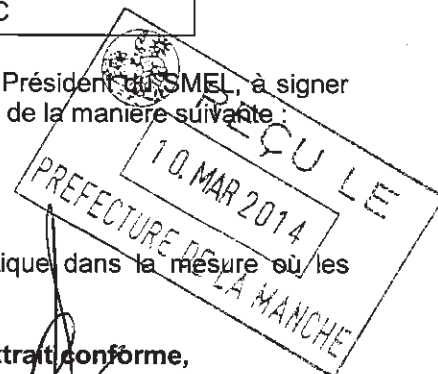
Durée du marché	9 ans
Risques assurés	Décès, accident de service et maladie professionnelle, maternité et maladie
Taux de cotisations depuis le 1 ^{er} janvier 2013	5,59 % pour les agents CNRACL 1,55 % pour les agents IRCANTEC

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte et autorise le Président du SMEL, à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} mai 2014, de la manière suivante :

- contrat couvrant les agents CNRACL : 5,93 %
- contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,64 %.

Les autres caractéristiques du marché sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,
M. Bernard TRÉHET



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**Réunion du Comité Syndical
du 21 février 2014**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre :
885	33	15	1	11	Pour :	16
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **21 février 2014**, à SAINT-LÔ, sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes BRECY, LECOMTE, K' DUAL, DUBOSCQ, BELIARD (suppléante),
MM. COULON, DELAUNAY, DIEUDONNE, LAURENT, LEPETIT, PERIER, RENAUX, FESNIEN, LOUIS DIT GUERIN, LARSONNEUR.

ETAIENT EXCUSES

Mme GOURBESVILLE,
MM. DEWITTE, DUFOUR, AUCRETERRE, BEAUFILS, BECK, CAMUS, DUTEIL, HOUSSARD, JULIENNE, LEGUELINEL, LENORMAND, LEPELLEUX, RIPOUTEAU, SALMON, THOUVENOT, LECOUSTEY.

RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU DE MER

Réunissant la quasi-totalité des professionnels de la zone d'activités conchylicoles de Blainville sur Mer, le GIE BLAINVILLAZAC a été constitué pour créer et entretenir un nouveau réseau d'alimentation en eau de mer.

Le SMEL, établissement public à caractère administratif, ne pouvant être membre du GIE, le comité syndical autorise le Président à signer, le moment venu, la convention déterminant les conditions d'utilisation des installations.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL

M. Bernard TRÉHET

